



Les enjeux de la DSN

Comprendre et anticiper

Sommaire

1 Le cadre législatif de la DSN

- Qu'est-ce que la DSN ?
- Qui peut démarrer la DSN ?
- S'inscrire à la DSN
- Calendrier DSN

2 Le cadre technique de la DSN

- Quel équipement est nécessaire pour la DSN ?
- Quels sont les adaptations à prévoir sur vos processus déclaratifs ?
- Être accompagné avec une méthodologie anticipative

3 La DSN pour les « Nuls »

- FAQ
- Etes-vous compatible DSN ? Répondez au questionnaire
- Les adresses utiles

1. Le cadre législatif de la DSN

- Qu'est-ce que la DSN ?

La Déclaration sociale nominative (DSN) est un **projet majeur du « choc de simplification »** initié en France pour les entreprises, qui va remplacer toutes les déclarations sociales et impacter les processus paie.

La DSN est basée sur une **transmission unique**, mensuelle et dématérialisée des données et une transmission dématérialisée des signalements d'événements.

Le gouvernement a fait de la DSN un des chantiers majeurs du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi afin de simplifier le processus déclaratif.

Dès le 1^{er} janvier 2016, la norme DSN devient obligatoire

- Les objectifs de la DSN :

Renforcer la compétitivité de l'entreprise en simplifiant la complexité des formalités sociales.

Réduire les risques d'erreur et de perte des droits pour les personnes assurées.

Réduire les contentieux et lutter contre la fraude.

Améliorer la gestion et le contrôle du système de protection sociale.

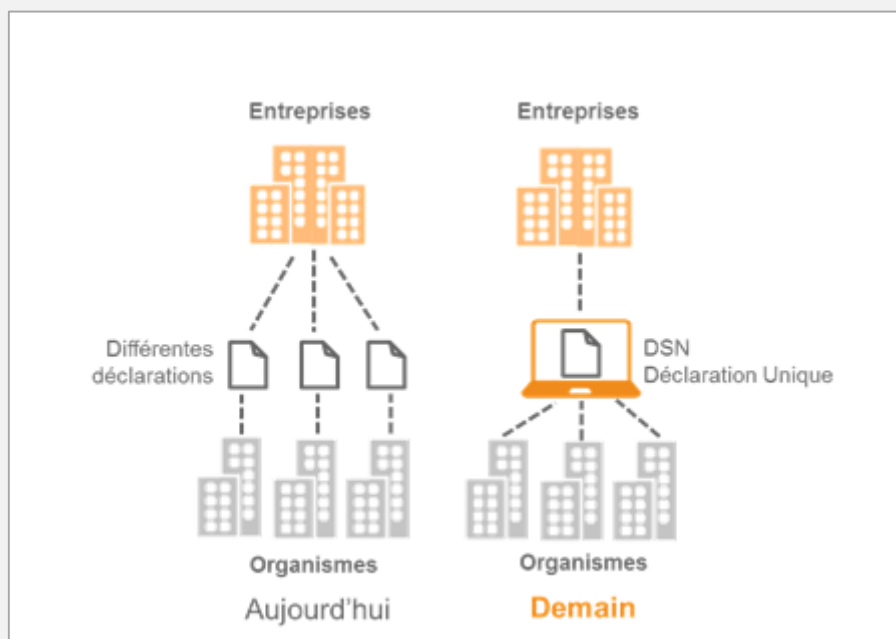
- La DSN est constituée de 2 types de flux :

DSN Mensuelle : pour transmettre l'ensemble des données récurrentes (contrats, rémunération...)

Signalement d'évènement : arrêt de travail, fin de contrat...

- La DSN permet un remplacement progressif de toutes les autres déclarations : déclaration des Mouvements de main d'œuvre (DMMO); attestation de salaire IJSS; attestation employeur Pôle emploi; déclaration unifiée des cotisations sociales (DUCS) AcoSS, retraite et prévoyance; déclaration annuelle des données sociales unifiées (DADS-U).
- Automatisation des affiliations et radiations aux caisses de retraite et prévoyance. Le Gouvernement prévoit par la suite l'intégration d'autres déclarations.
- Une montée en charge progressive :

Un déploiement basé sur le volontariat des entreprises dès 2014
Une substitution progressive des déclarations



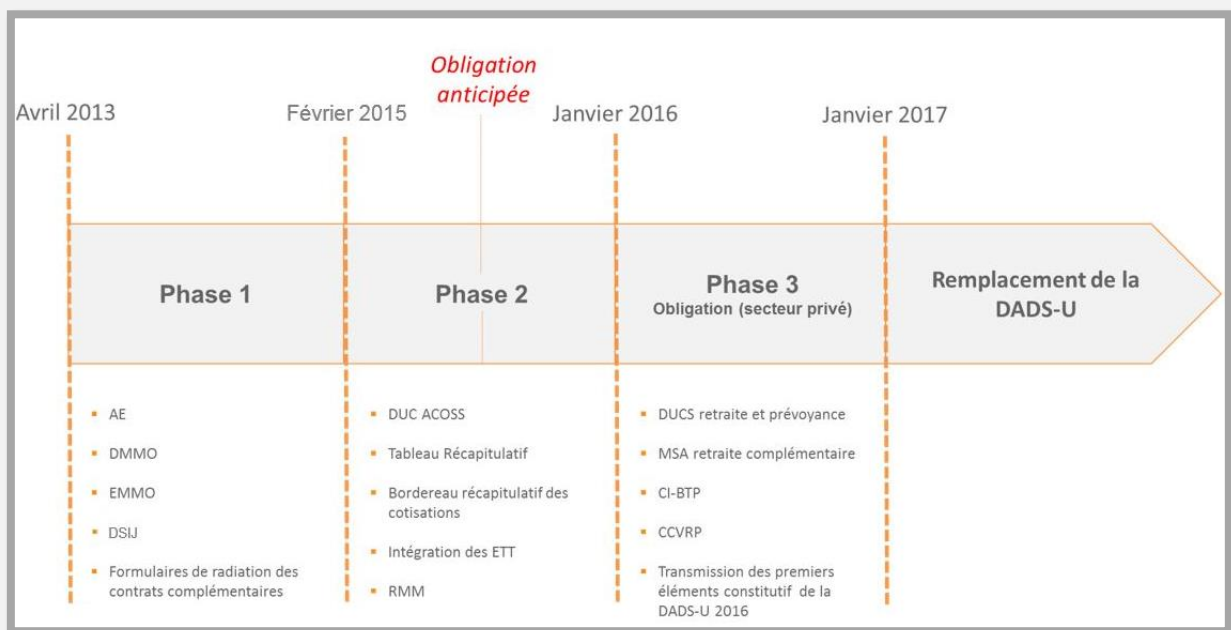
- Qui est concerné par la DSN ?
 - Les employeurs et salariés du régime général de la sécurité sociale et du régime agricole (MSA) et également les salariés des entreprises mixtes
 - Les entreprises dont les salariés relèvent du régime Alsace / Moselle

- Les entreprises dont les salariés dépendent des caisses spécifiques de congés payés (ex. BTP)
- Les entreprises ayant des salariés à temps partiel
- Les entreprises pratiquant le décalage de paie avant le 10 du mois

- S'inscrire à la DSN

Pour **démarrer la DSN**, vous devez tout d'abord avoir un **logiciel Paie à jour** et compatible DSN, votre entreprise doit **s'inscrire sur le site www.net-entreprises.fr** pour le service déclaratif « DSN ». Votre éditeur ou intégrateur peut vous accompagner dans la mise en place la DSN dans votre entreprise et procéder aux changements nécessaires dans votre logiciel paie.

- Calendrier DSN



Quand s'en préoccuper ?

La mise en place de la DSN va entraîner une refonte complète des échanges entre les entreprises et les organismes de protection sociale. Il est donc important de ne pas attendre et d'anticiper dès à présent cette évolution.

2. Le cadre technique de la DSN

- Quel équipement est nécessaire pour la DSN ?

La DSN s'effectue par le dépôt d'un fichier sur le site déclaratif net-entreprises.fr. Pour cela, votre entreprise doit être équipée d'un logiciel gérant la paie et permettant de produire un fichier DSN conforme à la norme de référence. Vous devez donc vous assurer que l'éditeur a bien signé la charte de partenariat avec les éditeurs, en consultant la liste de ces éditeurs sur le site DSN-info.fr

Sage s'est engagé à respecter la norme DSN et a signé la charte, son produit Sage Paie i7 est donc compatible DSN.

- Quelles sont les adaptations à prévoir sur vos processus déclaratifs ?

La DSN va vous permettre de réadapter vos processus déclaratifs, en prenant en compte les délais nécessaires afin d'y être conforme.

La **DSN mensuelle** : elle doit être envoyée soit avant le 5 ou le 15 du mois qui suit celui auquel se rapporte la déclaration, en fonction de l'échéance applicable auparavant pour l'envoi du bordereau URSSAF.

Les **signalements d'événements** doivent être adressés dans les 5 jours ouvrés qui suivent la connaissance de l'évènement (arrêt de travail, fin du contrat de travail...), sauf en cas de subrogation où le signalement de l'évènement sera transmis avec la DSN du même mois de l'évènement.

Dès votre première DSN, les déclarations suivantes seront remplacées par la DSN :

La DMMO (pour les établissements de plus de 50 salariés)

La déclaration de radiation d'un salarié pour les contrats groupes complémentaires ou supplémentaires (institutions de prévoyance, assurances, mutuelles).

Puis, progressivement :

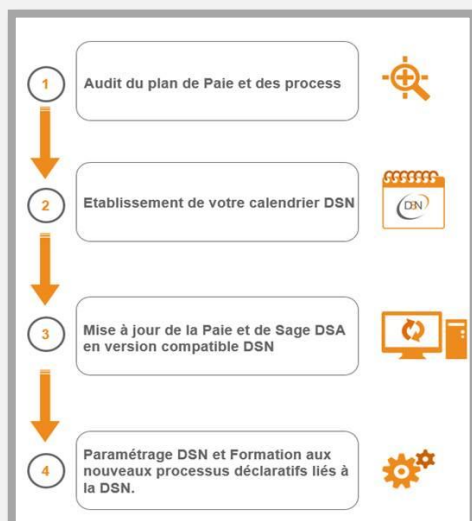
- Les attestations de salaire pour le versement des IJSS (indemnités journalières de la sécurité sociale) à destination de l'assurance maladie après 3 DSN mensuelles, pour les absences maladie, maternité et paternité.
- L'attestation employeur destinée à Pôle emploi (AED) :
 - Pour les contrats conclus après l'adhésion à la DSN (sans délai),
 - Pour les contrats conclus avant la date d'adhésion à la DSN (Après 12 DSN mensuelles)
- Les enquêtes EMMO (pour les établissements de 1 à 49 salariés (le mois suivant la fin du trimestre civil de la première déclaration).

Il est de ce fait très important de s'engager dans la DSN avant le 1^{er} janvier 2016 afin de vous éviter un changement brutal.

- Être accompagné avec une méthodologie anticipative

L'engagement d'Absys Cyborg

- Absys Cyborg s'est engagé à **anticiper** les adaptations nécessaires, et à **maîtriser** l'enjeu stratégique de la DSN afin de vous **éviter le big bang DSN** au 1^{er} janvier 2016.
- Nous vous proposons une **conduite de projet efficace** et des **solutions efficaces**



3. La DSN pour les « Nuls »

- FAQ

Dans cette rubrique vous trouverez les réponses aux questions à propos de la DSN.

A quel moment devra-t-on effectuer la DSN ?

La **DSN mensuelle** : elle doit être envoyée soit avant le 5 ou le 15 du mois qui suit celui auquel se rapporte la déclaration, en fonction de l'échéance applicable auparavant pour l'envoi du bordereau URSSAF.

Les signalements d'événements doivent être notifiés dans un délai de 5 jours ouvrés après la connaissance de l'évènement (arrêt de travail, fin du contrat de travail...). En cas de subrogation, le signalement de l'évènement sera indiqué dans la DSN du mois de l'évènement.

Qui est concerné par la DSN ?

Les employeurs et salariés du régime général de la sécurité sociale et du régime agricole (MSA) et également les salariés des entreprises mixtes

Les entreprises dont les salariés relèvent du régime Alsace / Moselle

Les entreprises dont les salariés sont rattachés à des caisses spécifiques de congés payés (ex. BTP)

Les entreprises ayant des salariés à temps partiel

Les entreprises pratiquant le décalage de paie avant le 10 du mois

Concrètement la DSN, comment ça marche ?

Les données issues de la paie seront transférées tous les mois sur le site net-entreprises.fr, par le biais de votre logiciel de paie.

Quelles sont les déclarations remplacées par la DSN?

Dès sa mise en place la DSN remplacera :

La DMMO (pour les établissements de plus de 50 salariés)

La déclaration de radiation d'un salarié pour les contrats groupes complémentaires ou supplémentaires (institutions de prévoyance, assurances, mutuelles).

Puis, de manière progressive :

Les attestations de salaire pour le versement des IJSS (indemnités journalières de la sécurité sociale) à destination de l'assurance maladie après 3 DSN mensuelles, pour les absences maladie, maternité et paternité (phase 1).

L'attestation employeur destinée à Pôle emploi (AED) :

- Pour les contrats conclus après l'adhésion à la DSN (sans délai),
- Pour les contrats conclus avant la date d'adhésion à la DSN (Après 12 DSN mensuelles)

Les enquêtes EMMO (pour les établissements de 1 à 49 salariés (le mois suivant la fin du trimestre civil de la première déclaration).

Des prérequis techniques sont-ils nécessaires ?

Le déploiement de la procédure étant progressif, **une mise à la norme DSN (NEODes) du progiciel de paie** est nécessaire pour l'intégrer dans votre société.

Quelle version de Sage Paie est nécessaire pour effectuer la transition ?

Pour être conforme à la DSN et assurer votre transition vous devez posséder la version Paie i7 de Sage.

Quels organismes et administrations recevront la DSN ?

Durant la première phase, les organismes concernés :

Le Pôle emploi

La CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)

La MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour le régime agricole

Le CTIP (Centre Technique des Institutions de Prévoyance)

La FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française)

La FFSA (Fédération Française des sociétés d'Assurance)

a DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des études et des Statistiques)

En cas de faute, peut-on rectifier une DSN déjà transmise ?

Oui, il est possible d'envoyer des DSN qui annulent et remplacent les précédentes si l'échéance n'est pas dépassée. Au-delà, les corrections/modifications se feront lors des DSN mensuelles suivantes.

En cas de dépassement de la date d'envoi de la DSN, des contreparties seront-elles mises en place ?

En 2014, aucune pénalité n'est appliquée, sauf en cas de dépassements fréquents et injustifiés. Une pénalité sera à prévoir lors des phases à venir.

Les délais pour le règlement des cotisations sociales seront-ils modifiés ?

Les dates de paiement des charges ne seront pas modifiées suite au passage à la DSN.

Le règlement des paies a été délégué à mon expert-comptable, dans quelles mesures la mise en place de la DSN va-t-elle les affecter ?

Votre expert-comptable, l'organisme de gestion agréé, ou la société externe qui s'occupe de vos paies, sont affectés par la DSN. Afin de transférer les données individuelles de vos salariés sous votre nom, ils doivent être commissionnés de manière officielle à cet effet.

Si certains de mes salariés ne sont pas affectés par la DSN, est-il tout de même possible d'effectuer ma transition ?

Oui, cependant les anciennes démarches devront toujours être effectuées pour vos salariés n'entrant pas dans le champ de la DSN jusqu'à sa généralisation.

Les mandataires sociaux salariés doivent-ils être déclarés dans la DSN ?

Oui, même si ces derniers ne sont pas couverts par Pôle Emploi. Néanmoins, le départ de l'entreprise d'un mandataire social n'a pas à être signalé à la fin du contrat de travail.

Les salariés doivent-ils être au courant de la transition vers la DSN ?

Oui, il est obligatoire d'informer vos salariés des données déclarées lors de la transition vers la DSN.

Le secteur public, est-il affecté par ces changements ?

Oui il sera affecté, néanmoins, aucune date n'est actée à ce jour.

Y a-t-il des entreprises qui bénéficient déjà de la DSN ?

Oui, certains de nos clients ont déjà adopté ce nouveau processus : Le Groupe Berto, la GMF et l'AFASEC,... Et d'autres d'ici la fin de l'année.

Si j'adopte la DSN en 2015, dois-je produire et déclarer la DADS en janvier 2016 ?

Oui, il sera impératif de produire et déclarer une DADS U (N4DS) pour les salaires de 2015.

Que gagne-t-on à passer à la DSN dès à présent ?

Une dématérialisation de vos données

Une simplification des processus normés

Une répartition de votre activité sur toute l'année

Vous aurez l'avantage de maîtriser les envois au 1^{er} janvier 2016

Peut-on nous engager dans la DSN en cours d'année ou de phase ?

Oui, vous pouvez débiter votre transition DSN à tout moment.

Etes-vous compatible DSN ?

Répondez au questionnaire



Les adresses utiles

www.absyscyborg.com

www.declaration-dsn.com